



A NOTER

Modifications Principales

ANNUEL REGLEMENT MAITRES 2020

De nombreuses modifications ont été apportées à l'Annuel Règlements 2020 par rapport à celui de 2019.

En voici les principales :

- 1) Les Meetings Labellisés Nationaux (MLN) seront ouverts aux C0 (nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020).
- 2) Le mode de qualification aux Championnats de France Hiver et Eté a été modifié.
Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps réalisé lors de la saison n-2 (du 01/01/2018 au 15/09/2019), sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Pour la saison en cours (du 16/09/2019 au 15/09/2020), seuls les temps réalisés lors des championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ainsi que lors des Meetings labellisés nationaux et des interclubs (poules qualificatives régionales et finale nationale) pourront être utilisés pour s'engager aux championnats de France.
Seules les performances réalisées aux championnats du monde, d'Europe et lors des championnats nationaux étrangers permettront de se qualifier aux championnats de France. Toutes les performances réalisées sur des compétitions internationales seront intégrées dans la base extraNat après validation par la DTN.
- 3) Création de Championnats de France N2 Hiver et Eté aux mêmes dates que les Championnats de France.

Les grilles de qualification pour les Championnats de France Eté et les Championnats N2 Eté vous seront communiquées ultérieurement.

Nous vous invitons et à le lire attentivement.

Celui-ci est disponible en téléchargement sur cette même page